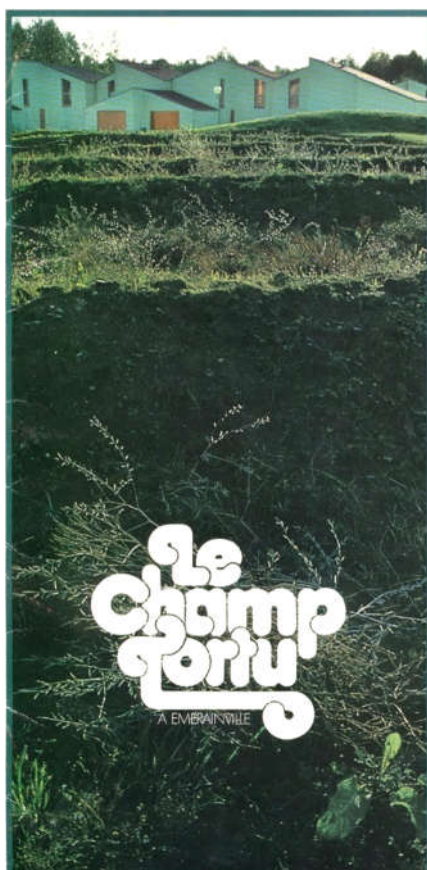


UN CERTAIN REGARD



- TROISIEME PARTIE - Entre promesses et réalité !

oooooO00000000ooooo

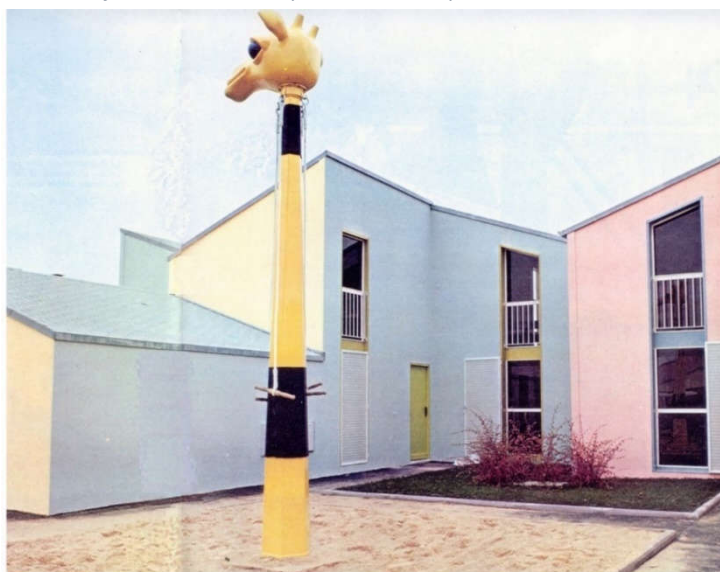
A. LES "MAISONS PASTEL"

Les Promesses du promoteur ^A:

LES MAISONS PASTEL D'EMERAINVILLE

A une vingtaine de kilomètres de Notre-Dame, à la lisière d'un joli petit bois de peupliers, des maisons en forme de grappes de raisin et à la couleur de bonbons anglais s'amuse à se confondre avec les fleurs des champs : ce sont les hameaux du Champ Tortu à Emerainville.

La Girafe de l'Allée de l'Eléphant, entre les pavillons des 12 et 13.



Quand je vous disais "Pastel" ... pour ceux qui n'ont pas connu !

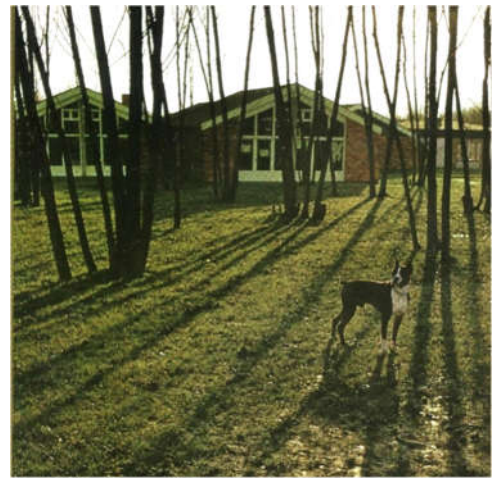
A considérer la plaquette de l'OCIL, la publicité du promoteur a été bien réelle ... à une époque. Déclinés selon un nuancier de huit coloris, les murs des maisons "à la couleur de bonbons anglais", tout comme leurs menuiseries, étaient de couleur pastel et deux maisons consécutives n'avaient pas la même couleur. Les toitures étaient de quatre couleurs : vertes, rouges, grises et noires. Mais ces "bonbons anglais" n'ont pas eu l'heur de convenir aux visiteurs et potentiels acquéreurs lors de leur visite au "Pavillon témoin" du 9 l'Allée de l'Eléphant, proche du rond-point ci-dessous. L'OCIL a dû alors revoir sa copie ... ou celle de son architecte. C'est ainsi que les murs de nos maisons sont devenus blancs pour ne pas dire blêmes ! Seule concession à l'idée originelle du maître d'œuvre : les menuiseries, portes (entrée et garage) et tableaux des fenêtres ont conservé leurs couleurs ... avant de pâlir avec le temps. Avec le recul des années, on constate l'évolution de nos maisons, en termes de coloration, et celle des mentalités de leurs propriétaires !



Après la plaquette promotionnelle, la réalité prenait forme sur cette aire d'accueil avant d'accéder au "pavillon témoin" du 9 de l'Allée de l'Eléphant. !

1. "A LA LISIERE D'UN JOLI BOIS DE PEUPLIERS"

Ces cépées de peupliers que nous avons connues dans la cour de l'école de la Mare l'Embuche sont très certainement les vestiges des peupliers¹ que la "Chocolaterie Menier" plantait régulièrement dans l'ensemble du secteur comme nous avons pu le voir sur la photo aérienne précédente d'octobre 1977 (en Deuxième Partie). Le rédacteur de cette publicité de l'OCIL n'était pas allé voir de près la nature des essences qui composaient la lisière de son "joli bois de peupliers" ... un joli bois destiné à disparaître peu après la fin de la construction de nos maisons. Le "joli bois de peuplier" a en partie vécu sous les fondations et les cours de cette école, puis de celles de son voisin, le "Mille-Club" !



2. QUANT AUX "FLEURS DES CHAMPS" !

J'ai évoqué précédemment (en Première Partie) un champ, un vrai champ que les derniers "Anciens" de la Commune ont connu comme tel, et que l'OCIL a qualifié de "champ de blé". Certes, il y en eu mais le blé ne fut pas la seule production de ce champ ! Quant aux "fleurs des champs" ...

Le Champ-Tortu, en bordure de la Place du 8 mai, était à l'origine "encadré" par la "Rue de Beaubourg", partie de l'ancien "Chemin de Queue à Lagny" dont il ne reste qu'une impasse (entre "François Rabelais" et "notre" tennis), le "Chemin du Port" (ou du "Parc aux Bœufs"), lequel parcourant les délaissés du "Bois Bricard" (ou "Parc aux Bœufs") depuis la réalisation de la "déviation du CD-51"), puis à l'Est et au Sud, par la "peupleraie Menier" et par le "Bois d'Emery" évoqués précédemment. Reportez-vous à la couverture du fascicule de l'OCIL pour chercher les fleurs auxquelles ce même rédacteur faisait mention. Ce sont sur ces " fleurs des champs" que la SIDP a élevé nos 204 pavillons qui constituent notre Résidence, ainsi que le Groupe Scolaire, maternelle et primaire, dit de "la Mare l'Embuche". Du Bourg, n'existaient alors que l'Eglise Saint-Eloi, la Mairie avec son école (fermée depuis 1966), les bâtiments de la "Ferme d'Emerainville" (propriété de MENIER), le "Château" et son laboratoire d'essais agronomiques sur les terrains environnants (occupés par Rhône-Poulenc), ainsi que les maisons des Rues de la Ferme et de la Mairie avec sa prison ! Ce fut la toute première Résidence (non pas la prison) de cette ampleur réalisée sur la Commune, en dehors de quelques maisons en bordure de la future "Rue d'Emery". Mais rien n'existait encore à l'Est de cette rue (se reporter pour cela aux précédentes vues aériennes d'octobre 1968 en 1^{ère} Partie et d'octobre 1978 en 2^{ème} Partie).

B. "NOTRE" CHAMP-TORTU

1. SA COMPOSITION

205 lots, du moins à l'origine², pour 204 maisons regroupées autour d'une Rue centrale, la Rue du Champ-Tortu, et de onze Allées rayonnantes et en impasse pour les voitures uniquement ; un ensemble, non pas refermé sur lui-même, sinon par sa géométrie, où accès et sortie ne font qu'un, mais où les chemins piétons s'ouvrent vers l'aventure, les bois à l'entour ... du moins à l'origine ! Le tout dans un environnement que d'aucuns nous envient : plus de trois hectares d'espaces verts ! Nous sommes reconnaissants à l'OCIL et à la SIDP qui ont permis ce prodige à un moment où "Art de Vivre" ne rimait pas encore avec "Rentabilité" ... du moins pour le "rationnel" Etablissement Public EpaMarne qui n'avait pas encore élaboré son plan d'aménagement pour la "ZAC d'Emerainville".

a) Des "Grappes de raisin"

"Des maisons en forme de grappes de raisin" disait encore la publicité ! Un menu séduisant mais pas très sérieux pour de l'accession à la propriété, lesdits grains n'ayant qu'un temps ! Et puis nos maisons ressemblent-elles à des grappes ? Ou bien, deux grappillons forment-ils réellement une grappe et le pédoncule, une rue ? Qu'importe, ces grappes sont devenues "Hameaux" sous la plume du rédacteur de l'OCIL. La Résidence du Champ-Tortu se compose donc de onze Hameaux autour de leur Allée en impasse, desservis par une rue centrale, une rue en forme de huit, composée elle-même de trois Hameaux longilignes. Quatorze Hameaux en tout ! Une particularité cependant, l'Allée des Trois Faunes Verts ouvre sur le restaurant de l'Ecole et offre à ses livreurs un terrain d'exercice non prévu à l'origine !



4 Pièces accolés.
A l'arrière-plan, l'école et ses peupliers, le clocher de l'église et la "forêt".

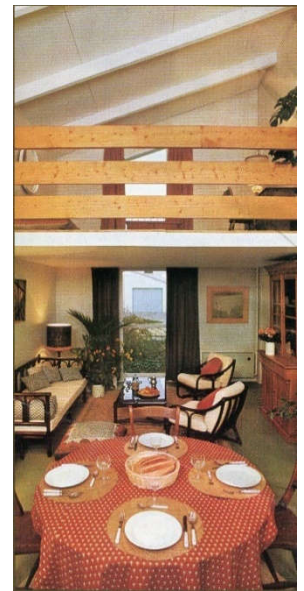
1 Les peupleraies Menier : Cette culture permettait à MENIER de réaliser les emballages pour ses envois de chocolats.

2 Deux "délaissés" sont venus s'ajouter et les parties communes ont été morcelées pour une cession de la "Rue du Champ-Tortu".

b) Les "Maisons Pastel" ... ou "Maisons Béguines" ^B.

De fait, lorsque l'on pénètre dans une Allée, on avait l'impression de pénétrer dans un béguinage – d'où cette appellation – comme il en subsiste encore, à PARIS ou dans les "HAUTS DE FRANCE", par l'atmosphère qui s'en dégage et par l'homogénéité de ses volumes sobres. Ce sont des maisons dites "en bande", accolées les unes aux autres, dont on peut regretter que le double mur séparatif, initialement prévu au concours, n'ait pas été réalisé. Les maisons "sont agréables à voir ... elles sont aussi agréables à vivre" comme l'écrit encore l'OCIL. Les premières réflexions de nos visiteurs en pénétrant dans le séjour sont symptomatiques : "on se croirait dans une cathédrale", un ressenti qui n'a rien de religieux mais qui traduisait leur étonnement.

Ces volumes, sobres mais peu communs pour des maisons, ont permis aux primo-arrivants de laisser exploser leur inventivité. A ce jour, il ne reste plus beaucoup de maisons qui n'aient fait l'objet de modifications intérieures, personnalisées au goût des résidents. Si bien que, passant d'une maison à une autre, nos automatismes sont parfois pris de court ! L'escalier n'est plus là où on s'y attendait, tout comme la cuisine, dont certaines sont largement ouvertes sur le séjour. Ou bien la double hauteur du séjour a disparu au profit d'une chambre supplémentaire, etc., les idées des uns faisant école ... mais adaptées aux besoins de chacun. De fait, une uniformité, toute "de façade" !



Séjour d'un 5 ou 6P

Le grand volume à double hauteur du séjour avait ses avantages ... et ses inconvénients, en termes de chauffage en particulier, mais ceci est une autre histoire que les actuelles contraintes écologiques ramènent à la réalité. Je parlais d'inconvénients ! Nos primo-arrivants, à force "d'essayer les plâtres" d'une réalisation qui laissait à désirer se sont regroupés en Association (voir dans la 8^{ème} Partie) pour contraindre, finalement avec succès, les entreprises de la SIDP à reprendre un certain nombre de leurs ouvrages : isolation en plafond, chauffage, menuiseries extérieures, drainage et j'en passe. On ne peut que les remercier de nous avoir apporté un peu plus de confort ... ou moins d'inconfort ! Ces "**Chalandonnettes**" ont fait beaucoup parler d'elles, dans les quotidiens et autres journaux spécialisés, après les premières réalisations dans toute la France, du fait de "*constructions réalisées à l'économie, sur des terrains de mauvaise qualité, des promoteurs et entrepreneurs indécents, des normes et des cahiers des charges non respectés.*" En 1984, Albin CHALANDON, se désolant que des centaines d'habitants de ces "maisons" soient toujours empêtrés dans les procédures judiciaires, délivrait "sa moralité" sur "ses chalandonnettes" : "**ces maisons ne sont pas un patrimoine transmissible !**" Maisons de paille ou de carton ? Certains promoteurs ont cependant agi avec moins de désinvolture et plus de conscience professionnelle ... à moins que ce ne soit la vindicte des primo-arrivants qui ne les ait contraints à plus de sérieux et de professionnalisme dans la réalisation et la reprise de leurs ouvrages !

c) Les jardins privatifs

Chaque maison dispose, à l'opposé de la voirie, d'un jardin privatif, non clos mais délimité à l'origine par une butte de terre de 60 cm de hauteur environ – "à l'américaine" disait-on à l'époque – surmontée parfois d'une haie de charmille selon les uns, de lauriers selon d'autres. Au fil des années, les animaux de compagnie aidant, la haie séparatrice élevée sur cette butte a été remplacées ou doublée d'une clôture ... qui s'est peu à peu généralisée. Rares sont actuellement les propriétés non closes, côté "jardin" mais également côté Rue ou Allées, sans avoir tenu compte de notre Cahier des charges. Du côté de l'Allée ou de la Rue, chaque maison dispose également d'un jardinet, espace **mi-collectif/mi-privatif**, composé d'une **partie strictement privative** (mentionnée sur le plan de géomètre) et d'une **partie commune appartenant à l'ensemble de tous les propriétaires**, laissée à la jouissance et à l'entretien des deux riverains concernés ... mais sous conditions (voir l'article 27 de notre Cahier des charges). Cette disposition ne concerne pas les pavillons aux extrémités des hameaux !



Devant le laxisme de certains notaires, l'Association Syndicale remet aux nouveaux arrivants un extrait conforme de ce plan de géomètre qui les informe de la **limite précises** entre leur propriété et la partie collective. Ce plan évitera de désagréables surprises si vous êtes amenés à démolir certains aménagements réalisés hors de votre emprise personnelle à la demande de l'Administration ou du Comité Syndical ! Une explication à cela : cette disposition de jardins "ouverts sur la voirie et non clos", voulue par l'OCIL, permettait aux différents concessionnaires d'intervenir en toute liberté sur les compteurs ou les canalisations semi-collectives d'évacuation enterrées dans cet espace. La pose des "compteurs communicants" a résolu une partie du problème, restent les canalisations d'évacuation et leurs regards (eaux pluviales et eaux usées), enterrés dans cet espace, pour lesquelles le concessionnaire est en droit de demander aux riverains que soit réalisé un regard "réglementaire" en limite de voirie !

2. LES PARTIES COMMUNES

a) La particularité de l'OCIL

Je m'arrête un instant sur cette volonté de l'OCIL de vouloir se différencier des autres promoteurs en mettant en avant le côté "social" revendiqué par la Société. Celle-ci avait créé au sein de ses bureaux une "Cellule spécialisée" sous la responsabilité de Laure ETENAU et avait fait appel pour cela à madame COLLE, architecte-paysagiste, et à Jean-Louis LAURE pour le traitement des aménagements extérieurs de ses programmes. Ce dernier, "chargé d'études en urbanisme à la création des villes nouvelles"³, souhaitait associer les habitants à la définition de leur cadre de vie. Cette "Cellule" a présidé à la réalisation des espaces collectifs de notre Résidence : espaces verts, modelés du terrain, équipements ludiques et sportifs, locaux de service et lieux de repos, sans oublier les dénominations de nos Allées. Et, peut-être également, cette dénomination de "Champ-Tortu" pour notre Résidence. Cette Cellule m'a précisé, lors d'un entretien en 1998, que le thème retenu pour la Résidence était "le Jeu", ce qui ressort en considérant la Résidence sous divers aspects, dénomination des rues, modelé des terrains, équipements pour les enfants et les moins jeunes...

b) Les Allées

Leur dénomination fait référence (dans presque tous les cas) à un jeu de société ou à un élément marquant de l'Allée, un "jeu" dont chaque allée avait sa matérialisation. C'est ainsi que l'Allée de l'Éléphant possédait fort logiquement ... une girafe, celle vue en introduction ! Demandez aux riverains primo-arrivants ce qu'elle est devenue et où se trouvait l'éléphant ? L'Allée de la Souche faisait référence à une souche ... elle aussi, disparue, par quel mystère ? D'autres allées disposaient du jeu correspondant à la toponymie, incrusté et peint dans le macadam de la voirie. Nos enfants y ont joué ! Deux réfections de voirie par le SCA puis le SAN⁴ ont eu raison de ces incrustations, discrètes certes, mais qui avaient fait un temps le bonheur de nos enfants. Seules quelques "mémoires anciennes" pourraient vous dire où les localiser. C'était également l'époque des rollers que ces deux revêtements de chaussée, particulièrement granuleux, avaient contribué à leur disparition.

Ces propositions pour la dénomination des Allées avaient été validées par la Mairie en 1973. On a vu ainsi fleurir sur les courriers ces noms nouveaux pour des Allées qui ne faisaient appel ni à des personnages ou lieux célèbres ni à la botanique. Si leur dénomination porte à sourire – Jeu de l'Oie, Marelle Jaune ou Bleue, ou bien Dames ou Solitaire – que cachaient ces autres dénominations : Union-Jack, Trois Faunes Verts ? Quels jeux avez-vous reconnus derrière ces appellations ? Quant à l'Allée de Vénus, en dehors du coq de la basse-cour de l'Arche de la Noé au 15, pressé d'accueillir par son chant le lever du soleil, ce qui avait le don de "remplir de joie" ses voisins, je ne vois pas à quel jeu elle faisait allusion. A ce jour, ces voies, à l'exception de la Rue du Champ-Tortu, sont toujours privées, appartenant à l'ensemble des 204 propriétaires, Résidents ou non de l'Allée en question !

c) Espaces verts et Plantations

Dans l'emprise de la Résidence, nos Hameaux sont entourés de vastes espaces verts collectifs, ouverts à tous, qui font la richesse de notre patrimoine ... et l'essentiel de nos charges. Ces "espaces collectifs" de la Résidence, tout comme ceux des Allées et les Allées elles-mêmes, ont une histoire particulière. "L'espace pilote" voulu par la "Cellule" évoquée précédemment, en particulier par Jean-Louis LAURE, a ainsi créé les modelés de nos "collines" ou "buttes", produit des terrassements divers de la Résidence. Elles offraient à nos enfants (et à d'autres) des "terrains d'aventure multiples", à domicile, ou des pistes de luge ou de ski l'hiver à l'arrivée de la neige. En outre, nos espaces verts sont très largement dimensionnés si on les compare à ceux des Résidences voisines. Un "cadeau" de l'OCIL avant que la "ZAC d'Emerainville" n'impose ses normes. Espaces enherbés ou plantés; souvent accidentés, les buttes créant ces espaces d'intime ... ou d'aventure !

Quant aux plantations, les primo-arrivants ont vu leur évolution progressive en 45 années ... pour celles qui n'ont pas disparu après la tempête de 1999. Ces plantations, en particulier nos saules pleureurs et les peupliers, avaient eu leur raison d'être à l'origine : absorber le trop-plein de la nappe phréatique à fleur de sol. De nos jours, avec l'urbanisation réalisée à EMERAINVILLE et la création de lacs régulateurs, ces arbres n'ont plus de nécessité et font l'objet actuellement d'une mutation pour des essences moins invasives, plus faciles à maîtriser et donc moins coûteuses d'entretien. Aussi, avons-nous été souvent visités, le plus souvent pacifiquement par les enfants de la crèche voisine ou des nouveaux quartiers. Mais certains espaces, le parking à l'entrée et les aires des jeux pour les enfants petits et moyens en particulier, ont aussi fait l'objet d'intrusions par des personnes venant agresser nuitamment les oreilles des riverains ou pour des pratiques moins recommandables et parfois destructrices pour nos équipements. L'Association Syndicale a dû faire appel fréquemment à une époque à la Police Nationale pour des évacuations. Sans parler des intrusions par les Gens du Voyage. Ainsi sont arrivés les rochers sur ce parking d'entrée ... dissuasifs également pour ces derniers ... et certains autres !

³ Source : Cap-Com (Internet)

⁴ SCA : Syndicat Communautaire d'Aménagement. SAN : Syndicat d'Aménagement de la Ville Nouvelle, créé à la suite du SCA en 1983

d) Les jeux

Ils ont fait, et font encore, la joie de nos enfants. Tous les équipements et aménagements ont été conçus par cette "Cellule" qui avait également prévu des bancs à divers endroits, pensant aux futurs Résidents, fatigués par l'âge ou la maladie. Les jeux ont été souvent réparés ou remplacés mais le Comité Syndical s'efforce de les maintenir en état, voire d'en ajouter. Certains ont disparu, victimes de leur vétusté ou générateurs d'inconforts pour les riverains comme la table de ping-pong sur le parking d'entrée. Il existait, semble-t-il, une seconde table près du tennis mais je n'en ai pas eu confirmation. D'autres jeux ont été créés au début des années 2000 : deux espaces de jeux pour jeunes ou moins jeunes enfants, dans un enclos protégé. D'autres enfin ont été purement et simplement supprimés comme les divers tracés au sol. "L'invasion" de certains éléments extérieurs à la Résidence, "de nature à troubler l'ordre public", en sont la cause.

Parmi les jeux :

- Une cage à écureuil, un tourniquet, un tape-cul, une échelle à grimper et d'autres encore. Si la cage a disparu à la fin des années 90, le tourniquet a été rapidement supprimé à la suite d'un accident. Deux espaces, distincts selon les âges, ont été créés depuis.
- Pour les plus grands, il y avait ces barres en bois que l'on retrouve maintenant dans les parcours de santé.
- Deux tobogans à partir des buttes, modifiés puis définitivement supprimés après avoir été mis à mal à deux reprises par le feu. Elles gardent encore le témoignage de l'aire de départ.
- Une table (ou deux ?) de ping-pong sur le parking d'entrée, devenue le lieu de rassemblement de cette "faune" extérieure à la Résidence. Dans un premier temps, le parking a été réduit pour limiter le nombre de véhicules, puis la table a été supprimée pour trouble au voisinage.
- Un terrain de tennis privé, régulièrement entretenu, utilisé souvent par des personnes extérieures à la Résidence, à l'origine de quelques conflits.
- Deux terrains de boules dont l'un proche du tennis. Celui-ci, labouré par les racines des peupliers, est resté à l'abandon et a été déserté au profit de celui situé face à l'Allée de la Souche. Il faut dire que ce dernier n'était pas accueillant au départ, tel un désert peuplé de lampadaires (qui ont tous disparu à l'exception de celui de la Rue) et de baliveaux, promesses des futurs platanes !



Deux vues du même terrain ...



à 30 ans de distance et en deux points opposés

Mais quelques années plus tard, il accueillera les pique-niqueurs des fêtes de juin. Il devrait être rénové ... au bon vouloir de quelques passionnés !



Juin 2019

- Une pataugeoire, située autour de la butte, en face de l'allée de la Souche et à droite du terrain de boules. A-t-elle été supprimée pour des raisons d'hygiène ? Je ne l'ai jamais vue en eau mais elle permettait aux enfants de disposer d'une piste d'entraînement digne d'un vélodrome ! Elle a été comblée et engazonnée dans les années 90 ...
- ... sans oublier ces marques sur le parking d'entrée, une époque où les équipes de France ne faisaient pas encore recette en hand-ball ou basket.



Le Comité Syndical s'efforce de maintenir ou de faire évoluer ces espaces de jeux.

e) Le stationnement

Cette "obligation" issue, pour faire simple, du "1% patronal" et donc avec l'aide de fonds sociaux, se traduisait dans la réglementation par la réalisation d'un seul emplacement de stationnement par logement avec 21 places en plus (10% des logements) pour le stationnement des visiteurs, d'où notre parc à l'entrée. Telle était la règle ... elle n'a pas changé malgré l'évolution des conditions de vie ! L'Etat, dans le but de faciliter la construction de ce type de logements, se refusait à anticiper le développement de l'automobile, dont nos allées subissent actuellement la surexploitation, laissant à la Communauté le soin de pallier cette insuffisance. ! Il faut dire que, nos voitures mises à la rue, nos garages revêtent, pour beaucoup, davantage l'aspect d'un atelier de bricolage ou d'un grenier inexistant, que ce pour quoi il était destiné.

Nos enfants ont grandi, les crises à répétition aidant, la Rue et les Allées sont devenues trop étroites pour accueillir leur croissance et leur besoin d'autonomie ... à défaut de trouver des logements accessibles à leur bourse. Les Résidents ont favorisé l'accueil de leur compagnon à quatre roues jusque devant leur séjour ! Une tolérance du Comité Syndical et un choix qu'ils assument !

oooooooooooooooooooo

NOTES DE FIN

A Les prestations" OCIL

Avant de refermer cette plaquette, cadeau lointain de l'OCIL aux personnes désireuses de rechercher une "Ville à la campagne, où il est agréable de vivre", plaquette maintes fois revisitée pour s'assurer de la réalité de ses prestations, voyons donc ce qui nous était proposé.

Emerainville est un village, à quinze kilomètres de la Porte de Vincennes.

Le Champ-Tortu est un lieu-dit de ce village. Et c'est là, au Champ-Tortu, que l'OCil a réalisé de nouvelles maisons.

La forêt d'Armainvilliers est à leur porte. La gare d'Emerainville Pontault-Combault est à cinq minutes à pied.

Les maisons sont agréables à voir. Blanches et en couleurs, elles sont harmonieuses et sans uniformité, traditionnelles mais sans rien imiter.

Elles sont aussi agréables à vivre. Il y a en elles quelque chose qui surprend et séduit : leur disposition intérieure. Contrairement à ce qui trop souvent se voit, ces maisons sont tout en coins et en recoins, en pans coupés, avec ici une loggia à balcon de bois dominant le séjour, ailleurs une pièce intime, confidentielle et basse et là, s'élevant jusqu'au toit, comme un atelier d'artiste, un séjour immense et plein de lumière. La cuisine ouvre de plain-pied sur le jardin et le garage a une porte basculante en couleur.

Ces maisons sont un paradis pour les enfants. Ce qu'ils appellent eux des "vraies maisons".

Quand vous viendrez visiter, surtout, amenez-les. Ils vous diront ce qu'ils pensent des maisons du Champ-Tortu et même occasion, des champs, des bois et des forêts d'alentour.



Dans la plus campagnarde des villes nouvelles.

Emerainville est incluse, comme zone résidentielle, dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (77 - Seine-et-Marne).

Et Marne-la-Vallée, avec ses 5000 hectares protégés d'espaces verts, est la plus campagnarde des villes nouvelles, la seule où alterneront avec autant d'équilibre

les zones urbanisées et les zones rurales et forestières.

Marne-la-Vallée, c'est le parc de Ferrières et le Château de Champs, la forêt de Crécy, le Bois de la Grange et le Bois des Pucelles, Champfleuri, le Bois de Grâce...

Un hameau où il est agréable de vivre.

Ecoles.

A la lisière même du Champ-Tortu, sur la commune d'Emerainville, vous avez les écoles maternelle et primaire. Ce groupe scolaire, tout en briques rouges et en surfaces vitrées, est intégré dans la nature qui a été préservée. Le CES est à Champs-sur-Marne (4 km), le lycée et le CET sont à Lagny. Un ramassage en car est organisé pour les collégiens et lycéens d'Emerainville.

Commerces.

Près de la gare d'Emerainville-Pontault-Combault, se trouve une supérette, très pratique pour les habitants du Champ-Tortu.

A Pontault-Combault même, vous avez tous les commerces, dont naturellement la pharmacie... et le super-marché.

Deux hyper-marchés sont respectivement à Champs-sur-Marne et Ormesson.

Jardins.

Au Champ-Tortu, chaque maison donne de plain-pied sur un jardin privatif dont la surface varie de 200 à 600 m².

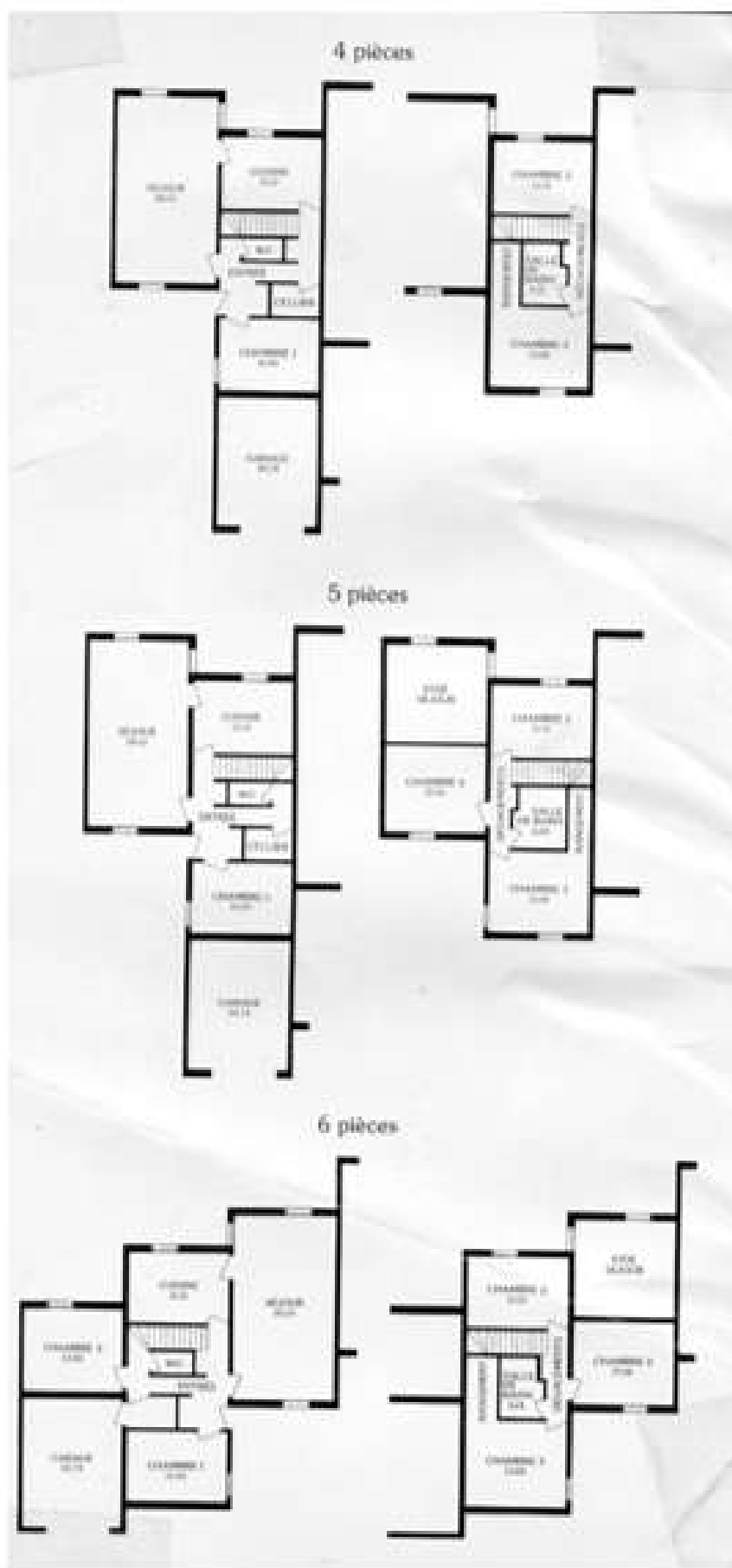
Un agrément supplémentaire qui est loin d'être négligeable.

Sports.

A Emerainville même, un plateau d'éducation physique est équipé pour la gymnastique, le basket et le hand-ball. Il y a aussi un court de tennis, un terrain de pétanque et un terrain "multisports". Pour les petits : un terrain de jeux, une pataugeoire et un terrain d'aventure sous les arbres. A Pontault-Combault et Champs-sur-Marne un stade est équipé pour le football, le rugby et l'athlétisme; un gymnase pour tous les sports de ballon (volley, hand-ball, basket...).

On notera quelques incongruités de la part de l'OCIL qui parle de maisons "blanche et en couleur" alors qu'il s'étend sur les "Maisons Pastel" ! Reconnaissez-vous votre maison dans ces prestations ?

B Les Maisons Béguine



Reconnaissez-vous parmi ces plans, ceux de votre habitation ?

A partir d'un module architectural de base, trois types de logements seront réalisés : 4, 5 et 6 pièces, ce qui donne une unité à l'ensemble. La composition de chaque "Hameau" est variable mais, hormis la particularité de la Rue du Champ-Tortu, il n'excède pas seize maisons par allée. De plus, ces allées, en impasse et au nom évocateur qui desservent ces "Hameaux", présentent toute sécurité pour les jeunes enfants des nouveaux arrivants. La Résidence comporte :

- 80 maisons de 4 pièces,
- 104 maisons de 5 pièces et
- 20 maisons de 6 pièces, ces dernières étant situées aux extrémités de certains hameaux.

Mais ces extrémités ne sont pas l'apanage des seuls 6 pièces. Cependant, celles-ci disposent d'un jardin privatif plus important que celui des parcelles enclavées, de 250 à 350 m² environ au lieu des 500 m² ou plus pour celles des extrémités.

Au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, le Champ-Tortu est situé administrativement en secteur UBa, "qui correspond à de l'habitat sur petites parcelles", ne permettant qu'une extension maximale de 30 m² du bâti existant, ce que l'ASPRHCT a obtenu lors de la révision de la ZAC en 2000 puis du PLU d'Emersinville en 2002, repris ensuite par notre Cahier des charges.